



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger
du 8 avril 2011, de 09.00 à 16.45 heures
à l'hôtel Waldstätterhof, Brunnen**

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 20 août 2010
3. Rapport du président
4. Réorganisation des affaires consulaires / DFAE
5. Elections 2011 – manifeste électoral de l'OSE
6. Vote électronique – prise de position
7. Banques suisses et Suisses de l'étranger
8. Accès aux études universitaires en Suisse
9. Suisse - Europe – une vue de l'extérieur
10. Coordination de la promotion de l'image du pays
11. Forum actualités
12. Les Suisses en Israël – présentation
13. Rapport annuel 2010
14. Comptes annuels 2010
15. Budget 2011
16. Election de l'organe de révision
17. Congrès 2011 des Suisses de l'étranger – aperçu
18. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
19. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1-6 – Lunch – 10, 7-9, 11-19.

Le président, Jacques-Simon Eggly, souhaite la bienvenue à Brunnen aux participants. Il salue le président d'honneur Georg Stucky ainsi que les représentants du DFAE, Gerhard Brügger et Jean-François Lichtenstern et se réjouit de la présence des représentants du Parlement Thérèse Meyer-Kaelin et André Reymond.

L'ordre du jour est accepté sans aucune remarque.

Comme scrutateurs, M. Wyder propose MM. Zimmermann et Schibli. Ceux-ci sont élus tacitement.

Monsieur Eggly fait part du décès d'Alois Horlacher, délégué au CSE pour la Grèce et fait observer une minute de silence. Rosemarie Lutz qui a été la suppléante de M. Horlacher jusqu'à 2009 lui succède.

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte actuellement 130 membres ayant le droit de vote, dont 75 étaient présents au début de la séance. Le quorum nécessaire (un tiers ou 44 voix) est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 20 août 2010

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 1^{er} octobre 2010. Il n'y a pas de remarque concernant le procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Eggly déclare le procès-verbal adopté et remercie la rédactrice.

3. Rapport du président

Dans son rapport, Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants:

- vote électronique
- assistance consulaire / réseau consulaire
- SwissCommunity.org
- Politique relative aux Suisses de l'étranger

*Pour la teneur exacte, prière de se référer au Rapport du président (**document R-2011/3**).*

Monsieur Begey fait remarquer que la loi sur les Suisses de l'étranger ne peut rencontrer le succès que si elle est soutenue par les ambassadeurs et les consuls.

Madame Etchart relève que l'indexation des rentes de l'AI progresse et demande où en est l'indexation des rentes de l'AVS.

Madame Meyer-Kaelin répond qu'il n'y a pas de proposition dans ce sens. Les deux assurances ne peuvent être comparées. L'OSE est contre l'indexation des rentes versées à l'étranger.

4. Réorganisation des affaires consulaires / DFAE

Monsieur l'ambassadeur Brügger, chef de la nouvelle Direction des affaires consulaires au DFAE, est heureux de prendre la parole pour la première fois devant le CSE. La Direction des affaires consulaires nouvellement créée est la cinquième Direction du Département, au même niveau par exemple que la DDC. Cela montre l'importance qui est accordée aux Suisses de l'étranger et aux affaires consulaires. Son mandat est de répondre aux besoins des Suisses de l'étranger et des voyageurs suisses. Pour ce faire, la Direction a un petit état-major et les divisions suivantes:

- Stratégies consulaires, développements et accords: fonctionnement de la Centrale et des représentations, collaboration avec d'autres Etats, notamment de l'Espace Schengen (il y a une vingtai-

ne d'accords avec des Etats de l'Espace Schengen, délivrer des visas en d'autres lieux et réciproquement, cette collaboration fonctionne déjà)

- Relations avec les Suisses de l'étranger, coordination et information (autrefois Service des Suisses de l'étranger): le chef est Jean-François Lichtenstern, entretien des relations institutionnelles entre le Département et des organisations comme l'OSE et d'autres organisations partenaires en Suisse ainsi que bras politique de la Direction qui s'occupe de questions telles que la loi sur les Suisses de l'étranger et une politique cohérente concernant les Suisses de l'étranger.
- Service aux ressortissants, protection consulaire et soutien des représentations: aide à l'étranger en cas de problèmes à l'étranger, tels qu'accident, décès, détention. (Helpline, Guichet unique) ainsi que définition des tâches des représentations, formation du personnel, etc.

Il n'y a eu aucune objection lors de la procédure de consultation des Départements au sujet de la création de la nouvelle Direction des affaires consulaires, i; il ne manque plus que la signature de la Cheffe du Département et l'approbation du Conseil fédéral.

Monsieur Brügger ajoute que le réseau des représentations de la Suisse, qui compte 130 représentations professionnelles à l'étranger et un réseau de représentations honoraires, est l'un des plus importants du monde. Le réexamen de ce réseau constitue une tâche permanente. De nouveaux marchés comme ceux de l'Asie doivent être desservis, il faut faire des économies là où c'est raisonnable.

Il y a sans cesse de nouvelles tâches alors que le budget reste le même. On établit un catalogue des services pour chaque représentation. A l'avenir, il faut utiliser des synergies; le principe de l' « Economy of Scale » entre en application. On vise une orientation régionale et non locale. En outre, on vise un degré plus élevé de proximité du citoyen.

Déjà réalisé ou prévu: transfert des affaires consulaires et de la protection des intérêts de Tirana à Pristina ; de Harare à Pretoria ; de Sofia à Bucarest ; de Port-au-Prince à Santo Domingo ; de Bruxelles et Luxembourg à La Haye ; d'Helsinki, Copenhague, Oslo à Stockholm; de Ljubljana, Zagreb, Budapest, Prague à Vienne.

Afin de combler les lacunes qui en résultent, un collaborateur reste sur place pour fournir certains services. Le réseau des représentations honoraires a été nettement étendu. On introduit en outre des consulats mobiles qui fournissent périodiquement divers services. Selon la nouvelle orientation en Suisse, les données biométriques peuvent être saisies dans tous les bureaux établissant des passeports ou dans n'importe quelle représentation du monde après accord avec la représentation auprès de laquelle on est enregistré. En cas de vol du passeport dans un pays où il n'y a pas de représentation consulaire, un laissez-passer peut être délivré. Des certificats de vie pour les bénéficiaires d'une rente peuvent être établis par les communes, maisons de retraite, postes de police, médecins. Enfin, la helpline du DFAE, dont le numéro de tél. est 0800 24-7-356 ou l'adresse Internet helpline@eda.admin.ch, est à disposition. De plus le développement de la cyberadministration se poursuit.

Monsieur Eggly relève que des consulats sont fermés dans des pays où la Suisse a besoin de contacts et d'amis, par ex. à Bordeaux.

Monsieur Engeler se déclare satisfait des unités mobiles chargées de saisir les données. En Italie toutefois, les ressortissants doivent parfois compter avec un voyage de trois jours pour renouveler un passeport. Les consuls honoraires ont toujours moins de compétences. Le fait que le numéro de téléphone de la helpline figure dans le passeport est utile mais ne sert pas à grand chose en cas de vol du passeport. Il vaudrait mieux envoyer avec la Revue des étiquettes autocollantes indiquant le numéro. En outre, depuis de nombreux pays, on ne peut pas appeler le 0800.

Monsieur Brügger donne comme exemple les Baléares ou les Canaries où vivent de nombreux Suisses de l'étranger mais où il n'y a pas de consulat. En Chine aussi, il y a parfois des distances de milliers de kilomètres. Il accepte volontiers la proposition concernant les étiquettes dans la Revue.

Monsieur Müller souligne la fermeture du consulat de l'île Maurice. L'Afrique du Sud n'a rien de commun politiquement avec l'île Maurice. La Suisse se retire du Sud de l'Afrique.

Madame Michel demande si la carte d'identité sans puce électronique peut encore être obtenue et si l'identité de ressortissants suisses âgés qui ne peuvent plus voyager peut être attestée par les sociétés suisses.

Monsieur Aeschlimann trouve que dans la nouvelle conception, beaucoup de choses ne sont guère utiles. Les consuls honoraires n'ont plus de compétences. En outre, les sociétés suisses sont totalement oubliées. Or, on ne peut pas renoncer à celles-ci.

Madame Violet aimerait savoir si l'on peut demander le passeport en Suisse aujourd'hui déjà.

Monsieur Bernard regrette l'absence de communication officielle sur la fermeture du consulat du Luxembourg. Il faut se féliciter de la nouvelle flexibilité. Mais attribuer le Luxembourg à La Haye est compliqué, Paris serait plus facile.

Monsieur Küng trouve la présentation du DFAE très professionnelle et moderne. En revanche, il critique le fait que jusqu'à présent, on n'a pas encore été informé de ces mesures. Il estime également que l'on doit s'abstraire des destins individuels. Ce qui est important pour les ambassades et les consulats, c'est finalement la qualité et celle-ci n'est pas toujours garantie jusqu'à présent. Le CSE doit être ouvert et suivre le processus.

Monsieur Lardi demande si la présentation est disponible sous forme écrite.

Madame Von Herten entend pour la première fois que la division consulaire d'Helsinki sera transférée à Stockholm. C'est peut-être parce qu'elle ne lit plus de façon aussi intensive la Revue Suisse qu'elle ne reçoit plus que par Internet. Elle est indignée par le transfert. Elle demande ce que fait la personne du DFAE qui reste sur place.

Madame Strassmann relève que le transfert à Madrid des consulats des Baléares et des Canaries est un problème pour les Suisses de l'étranger, notamment pour les personnes âgées qui ne sont plus aussi mobiles. Elle demande comment les engagements du consulat mobile sont prévus.

Monsieur Dürr trouve que la réduction de la présence de la Suisse à l'étranger a des effets négatifs. En s'orientant sur les nouveaux marchés, on s'éloigne du Service public pour devenir Service économique. Les raisons économiques pour des fermetures et ouvertures de consulats ne sont pas l'affaire du DFAE.

Selon Madame Etchart, on produit à Berne de l'air chaud qui s'évapore à l'étranger. Elle en veut pour preuve son rôle de consul honoraire, compétente pour 50'000 Suisses de l'étranger, ce qui fait 8% de la diaspora.

Monsieur Isler trouve que les explications se réfèrent exclusivement à l'Europe et demande ce qu'il en est pour l'Australie.

Monsieur Strehler se montre étonné de la fermeture du consulat à Bruxelles.

Monsieur McGough déclare que les Suisses en Hongrie sont très fâchés contre le DFAE. Ce n'est que tout récemment qu'ils ont appris indirectement que le consulat de Budapest fermait. Ce n'est pas faire preuve de sympathie pour le client ou être proche du citoyen s'il faut que celui-ci emploie ses vacances pour se procurer un visa. S'il faut faire deux jours de train pour aller au consulat, il s'agit de chicanerie. L'attitude et la politique d'information du DFAE doivent absolument être revues. Le DFAE est là pour les ressortissants et doit soutenir les Suisses. Mais il ne le fait pas.

Monsieur Eggly fait preuve de compréhension pour la colère des Suisses à l'étranger et demande modération et respect dans les propos.

Monsieur Bloch demande si la réorganisation s'est effectuée après entretiens avec les ambassadeurs. Il aimerait en outre que soient précisés le rôle et le droit de participation de l'OSE s'agissant du recrutement des consuls honoraires. Il a eu connaissance d'un cas qui a conduit à des malentendus.

Monsieur Eggly fait savoir qu'après ce cas, la procédure a été clarifiée.

Madame Ruchet Bach estime que le DFAE n'est pas une entreprise. On ne peut pas calculer ce qu'une ambassade apporte. Amitié, aide, soutien, stabilité, confiance ne peuvent se chiffrer. Le budget doit être calculé de façon globale.

Monsieur Brügger est persuadé que l'échange avec l'OSE et le CSE va s'intensifier. La communication aussi doit être améliorée. Il estime que les demandes des Suisses de l'étranger sont justifiées et répond aux questions et remarques comme suit:

- Effectivement la présence suisse dans le sud de l'Afrique sera réduite. Mais Edimbourg sera également fermé et la protection des intérêts sera aussi réduite.
- Les données biométriques sont saisies dès maintenant (après annonce à la représentation auprès de laquelle on est inscrit) dans n'importe quelle représentation à l'étranger.
- Faire établir les certificats de vie par les présidents de sociétés est une idée à examiner.
- Les consuls honoraires ont été invités en Suisse parallèlement à la Conférence des ambassadeurs, afin de préciser notamment leur rôle et leur service.
- Le lieu où le consulat mobile est engagé est fixé en coordination avec les sociétés suisses. C'est déjà le cas en Allemagne.
- La collaboration avec d'autres Etats existe déjà pour la délivrance de visas, mais pas encore pour l'établissement de passeports.
- Toutes les représentations qui sont fermées reçoivent le mandat d'informer leurs ressortissants.
- La nouvelle orientation a pour objectif de se tourner vers les nouvelles exigences. Même si le DFAE n'est pas une entreprise privée, il doit fonctionner selon des principes de l'économie d'entreprise.
- La présentation n'est pas officielle et ne peut donc être distribuée. Les médias informent des développements au DFAE.
- De grandes distances en raison de la fermeture de consulats ne sont pas importantes. Il existe tant de possibilités d'obtenir le service souhaité, il faut simplement choisir une autre position du menu.
- L'introduction d'une carte d'identité non biométrique est presque approuvée.
- Les décisions quant à de nouveaux emplacements doit se faire en fonction de développements globaux, donc aussi selon l'importance pour l'économie, et pas seulement selon le nombre de résidents suisses. Le nombre d'entreprises suisses est aussi déterminant. Sotschi en Russie sera ouvert en raison des jeux olympiques et sera éventuellement refermé par la suite.
- Le développement de la Centrale à Berne peut sembler disproportionné. Mais les tâches vont croître et pour les assumer il faut des ressources.
- Les installations des postes fermés sont vendues, réadaptées ou entreposées.
- Il rendra volontiers visite aux Suisses de Hongrie pour améliorer la situation.
- Les relations bilatérales ne doivent pas courir de risque en raison de fermetures, les ambassades doivent si possible rester.
- Il n'y a pas eu de consultation des ambassadeurs, car il est clair que chaque ambassadeur veut défendre un poste.
- Pour le recrutement de consuls honoraires, l'OSE est invitée à faire des propositions. Mais la décision ne suit pas toujours ces propositions.
- La centralisation dans la division des affaires consulaires n'est pas une mesure d'économie, mais une optimisation des postes et du réseau extérieur.

Monsieur Eggly remercie l'ambassadeur Brügger de sa franchise et de ses informations. Il déclare que les Suisses de l'étranger doivent être davantage associés aux décisions du DFAE: ils seront alors davantage à ses côtés et soutiendront la mise en œuvre. Il s'agit également du respect dû aux Suisses de l'étranger.

Le Comité soumet au Conseil la résolution suivante:

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est inquiet de la suppression de sections consulaires de certaines ambassades pour les concentrer au sein de centres de services supranationaux (Hubs), comme cela se produit en particulier en Europe centrale. Ceci alors que le nombre de Suisses de l'étranger ne cesse de croître et que la garantie d'un service de qualité équivalent ne peut leur être assurée. La Suisse perd ainsi en présence internationale et pour les Suisses de l'étranger et les touristes suisses, le chemin qui les sépare du consulat suisse devient toujours plus long et pénible.

Le CSE demande

- Le maintien de services consulaires dans chaque pays
- Le maintien d'un réseau dense de consulats de carrière
- Que l'assistance à la communauté suisse constitue une priorité lors de la détermination des emplacements des consulats
- Le développement rapide du e-government et de nouvelles formes d'assistance consulaire
- Le développement résolu de coopérations internationales dans le domaine consulaire
- Un dialogue constant avec les communautés suisses locales pour les questions qui touchent aux consulats.

Le Conseil approuve la résolution à une forte majorité.

5. Elections 2011 – manifeste électoral de l'OSE

Le Comité soumet au Conseil un projet de Manifeste électoral 2011 de l'OSE (**document R-2011/4**) qui reflète les besoins actuels des Suisses de l'étranger.

Madame Michel signale à Monsieur Brügger que le centre de compétences de Bonn a été fermé après seulement quatre ans d'activité; elle se déclare opposée à la suppression de swissinfo et souhaite que le DFAE soutienne SwissCommunity lors des entretiens avec les cantons.

Le Conseil approuve à l'unanimité le Manifeste électoral 2011 de l'OSE.

6. Vote électronique – prise de position

Madame Weber, responsable du projet de vote électronique à la Chancellerie fédérale, fait savoir que jusqu'à 2009 trois cantons pilotes et, depuis 2010, 12 cantons offrent aux Suisses de l'étranger la possibilité du vote électronique grâce à des contrats d'hébergement (utilisation du système de Genève ou de Zurich). Quelque 55'000 électeurs avaient la possibilité d'en faire usage en février 2011. A partir de mai 2011, Berne viendra s'y joindre. En octobre 2011, dans vraisemblablement quatre nouveaux cantons, les électeurs (environ 21'000 personnes) pourront participer par vote électronique à l'élection du Conseil National. Les problèmes dans le canton de Zurich étaient liés à des difficultés dues au programme cantonal de transmission des résultats et n'ont aucun rapport avec le vote électronique. Or, des informations erronées publiées dans les médias ont incité de nombreuses communes à retirer le vote électronique. D'autres cantons qui utilisent le système zurichois ne vont pas interrompre les essais. Le fait qu'aucun des cantons pilotes ne propose le vote électronique en automne pour l'élection du Conseil national est dû au fait que Zurich a des problèmes avec le programme de transmission des résultats, que Genève doit régler la question de bases légales insuffisantes et que Neuchâtel n'a pas d'expériences avec l'élection électronique. Tous ont déclaré qu'ils seraient prêts pour 2015. La limitation du vote électronique aux Etats membres de l'Accord de Wassenaar sera bientôt examinée. Des négociations sont ouvertes avec de nouveaux cantons, la question se focalise sur les électeurs suisses de l'étranger. Le but de la Confédération est de donner la possibilité voter électroniquement à au moins 50 % des Suisses de l'étranger d'ici 2012, à la majorité d'ici 2015. Madame Weber relève que la Confédération coordonne, soutient et autorise les projets, mais que finalement ce sont les cantons qui décident.

Monsieur Isler demande quels sont les quatre cantons qui proposent le vote électronique pour l'élection du Conseil national.

Monsieur Martin se montre déçu de la limitation aux Etats membres de l'Accord de Wassenaar car 10 % des Suisses de l'étranger sont exclus et ce sont souvent précisément ceux qui reçoivent trop tard le matériel de vote par la poste.

Madame Weber indique que pour les élections de 2011, les cantons de AG, BS, GR et SG ont présenté des demandes qui doivent encore être approuvées par le Conseil fédéral. Elle a pris note des remarques de Monsieur Martin. Elle relève toutefois que 90 % des électeurs peuvent utiliser le vote

électronique et que c'est un grand progrès. On doit avancer pas à pas et ne pas mettre en jeu la sécurité.

Monsieur Bucher demande quand le Brésil pourra participer au vote électronique.

Monsieur Stern demande à combien se monte la participation aux scrutins parmi les Suisses de l'étranger.

Monsieur Lardi déclare que le Venezuela n'a pas signé l'Accord de Wassenaar.

Madame Weber répète que la majorité des Suisses de l'étranger pourra voter électroniquement en 2015. L'année prochaine la question de l'Accord de Wassenaar sera réexaminée. Le principe du vote électronique veut que le secret du vote soit respecté. La participation aux scrutins se situe à plus de 50 %.

Monsieur Gafner souligne qu'il se trouve à Mexico parmi les 10 % d'exclus. Il y a aussi de gros problèmes de distribution postale. Il demande à l'OSE de s'engager pour un courrier collectif vers Mexico. La distribution sur place pourrait être organisée localement.

Madame Weber répond que le problème de la distribution postale a été identifié après les élections de 2007 et que l'on a pris des mesures. Pour les élections de 2011, des améliorations devraient être sensibles.

Le Comité soumet au Conseil la résolution suivante:

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) relève que les résultats des essais de vote électronique effectués jusqu'ici sont encourageants. Douze cantons ont déjà testé avec succès le vote électronique. La participation élevée des Suisses de l'étranger aux essais prouve que le vote électronique répond à un fort besoin.

Le CSE se réjouit que les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, des Grisons et de Saint-Gall souhaitent offrir pour la première fois la possibilité de participer aux élections fédérales par voie électronique. Il est en revanche déçu que les cantons-pilotes n'offrent eux-mêmes pas encore l'élection électronique cette année et déplore l'arrêt des essais dans le canton de Zurich.

Le CSE appelle les cantons à progresser sur le chemin de l'introduction du vote électronique et, ce faisant, à donner la priorité aux Suisses de l'étranger, afin que ceux-ci puissent exercer effectivement leurs droits politiques. Il demande à la Confédération et aux cantons d'introduire le vote électronique pour tous les électeurs suisses de l'étranger, cela quel que soit leur pays de résidence et de faire en sorte que pour les élections fédérales de 2015, l'élection électronique soit généralisée.

Le Conseil approuve la résolution à l'unanimité avec une abstention.

7. Banques suisses et Suisses de l'étranger

Madame Mastantuoni rappelle que la question des banques a déjà été discutée en 2009 et que la situation ne s'est pas arrangée depuis lors (**document R-2011/5**). Les banques demandent des frais de gestion toujours plus élevés pour des petits comptes d'épargne. A cet égard, l'OSE est déjà intervenue auprès de certaines banques, de l'Ombudsmann des banques, de l'Association suisse des banquiers, de l'Union des Banques Cantonales suisses. Mais on a l'impression que les banques veulent, en percevant des frais élevés, se débarrasser des petits clients. Il est aujourd'hui devenu difficile pour les Suisses de l'étranger d'entretenir des relations bancaires avec la Suisse. L'OSE propose comme alternative d'avoir recours à Postfinance. Parmi les banques, quelques banques cantonales sont recommandables ainsi que certaines filiales de la Raiffeisen. Il faut se renseigner directement. Une autre solution consiste à indiquer l'adresse d'une personne de confiance en Suisse et d'effectuer les opérations par son intermédiaire.

Madame Violet confirme que c'est toujours plus difficile, entre temps le problème ne se pose plus seulement aux Etats-Unis. C'est une impudence. Le CSE doit continuer à dénoncer la situation tant

que les choses ne s'améliorent pas. Les médias doivent être informés. Les Suisses de l'étranger doivent se défendre contre cette forme de discrimination.

Monsieur Eggly assure que le Comité continuera à exercer une pression.

Monsieur Stern comprend que le Comité ne lâchera pas la question. En tant que banquier, il voit cependant que l'accroissement des diverses mesures légales de notre gouvernement et à l'étranger occasionnent pour les banques en Suisse des investissements importants pour changer la conduite des affaires. Effectivement, la gouvernance exige des coûts élevés et ceux-ci doivent en fin de compte être répercutés sur les clients. En outre, les banques peuvent décider des barèmes de frais selon leurs propres critères, nous sommes en économie de marché. Lui aussi estime que les banques cantonales sont les plus susceptibles d'accepter les petits épargnants.

Monsieur McGough propose que les titres que l'OSE a au Crédit Suisse soient transférés à une autre banque pour donner un signal.

Madame Etchart déclare qu'il ne faudrait pas payer de frais si les opérations bancaires ne se déroulent plus que par la voie électronique.

Madame Michel donne comme exemple un jeune Suisse de l'étranger qui a été invité par une banque à ouvrir un compte d'épargne. Aujourd'hui la banque perçoit d'autres frais en plus des frais de base. Elle ne comprend pas que les banques prétendent qu'elles ne remplissent pas des tâches publiques alors qu'elles sont soutenues à coup de milliards par la Confédération.

Monsieur Neuhaus relate qu'il a voulu ouvrir un compte dans le canton de Schwyz. Lorsqu'il a déclaré qu'il habitait en Arabie Saoudite, la banque a refusé l'ouverture du compte. C'était à l'époque où Marcel Ospel se rendait chaque semaine à Riyad.

Monsieur Bernard rappelle l'Accord de Lugano selon lequel tout client mécontent peut entreprendre des démarches juridiques dans son pays de domicile. En outre, les Etats-Unis ont adopté le „Foreign Account Tax Compliance Act“ que les Etats étrangers peuvent accepter ou non. C'est ainsi que la loi américaine se répand.

8. Accès aux études universitaires en Suisse

Monsieur Zimmermann fait savoir que les Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS) seront fermés début septembre malgré les divers efforts entrepris. Il n'y a donc plus de cours préparatoires pour de jeunes Suisses de l'étranger qui voudraient faire leurs études en Suisse. Or, il est clair que sans préparation les examens d'admission ne peuvent être réussis. Il y a une intention de réorganiser des cours de préparation à Genève et Zurich. On va épargner quelque chose là pour construire de nouveau ailleurs. Il n'y a aucune solidarité envers les jeunes Suisses de l'étranger, la réputation de la Suisse en souffre.

Monsieur Eggly déplore la suppression de ces cours et remercie Monsieur Zimmermann de ses informations.

9. Suisse – Europe – une vue de l'extérieur

Monsieur Winkler, correspondant de la NZZ à Bruxelles relève que la Suisse est étroitement liée à l'UE. Il existe aujourd'hui plus d'une centaine d'accords bilatéraux. Et bien que l'UE soit un important partenaire commercial, l'opposition contre Bruxelles va toujours croissant. La voie bilatérale semble une impasse. L'UE prend position pour la paix, les négociations et les entretiens, qui constituent aussi des leitmotiv en Suisse. Malgré tout, on se heurte à cette attitude défensive qui se fonde éventuellement sur la crainte de perdre en partie le secret bancaire. On prend facilement l'UE comme bouc émissaire. La politique suisse voudrait une adhésion à la carte. Or, l'UE est toujours moins disposée à accorder à la Suisse des réglementations exceptionnelles. Les Etats n'ont pas des amis, mais seulement des intérêts. Et précisément les intérêts suisses sont contradictoires. La recherche d'ennemis est le contraire d'une politique objective.

Monsieur McGough trouve que l'UE ne se préoccupe pas seulement de la paix et relève la querelle fiscale avec l'Allemagne. L'UE veut la Suisse à cause de l'argent. Mais pourquoi la Suisse devrait-elle donner son argent pour des pays comme la Grèce ou le Portugal.

Monsieur Mörker trouve que la politique suisse est quelque chose de très spécial. Il n'aimerait pas que la Suisse soit dans l'UE. En outre, on ne devrait pas en temps de paix se moquer de la peur de la Suisse à l'égard de ses voisins.

Monsieur Winkler rappelle que maintenant déjà, la Suisse paie énormément d'argent à l'UE. Il ne s'agit pas de financer les Portugais, mais aussi de sauver ses propres banques au Portugal. Il ne sait pas s'il serait maintenant pour ou contre une adhésion à l'UE. Cela dépend de ce qui pourrait être négocié. Mais pour l'UE, il ne sera plus longtemps possible d'investir du temps à négocier des solutions spéciales avec la Suisse. En cas d'adhésion, la démocratie directe de la Suisse ne serait pas remise en question, mais les possibilités d'action seraient limitées, les accords devraient être respectés. Ce qui est clair, c'est que la voie des accords bilatéraux suivie jusqu'ici est épuisée.

Pour Monsieur Weil, la xénophobie qui continue à exister en Suisse est incompréhensible.

Monsieur Dürr relève que l'on oublie que la Suisse pourrait apporter beaucoup de vertus et s'engager pour plus de démocratie directe dans l'UE.

Madame Poljsak estime qu'en Suisse on manque d'informations sur la façon dont l'UE fonctionne vraiment.

Pour Madame Aaroe, la réserve de la Suisse est un corolaire de son histoire. La Suisse s'intéresse à l'argent et à l'économie, mais n'a jamais réuni des pays. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas collaborer que l'on n'est pas favorable à l'adhésion, mais parce qu'on a l'impression que la Suisse ne serait plus la Suisse.

Monsieur Winkler trouve qu'il y a de nombreux parallèles entre la Suisse et l'UE, également du point de vue culturel. Des pays n'entreraient pas dans l'UE au risque de perdre leur identité.

Monsieur Engeler demande aux participants de faire un don en faveur de la Place des Suisses de l'étranger pour les dépenses annuelles.

10. Coordination de la promotion de l'image du pays

Monsieur Bideau, chef de Présence Suisse, explique que la première tâche consiste à analyser les médias pour apprendre ce qui se dit sur la Suisse. C'est ainsi qu'est mesurée l'image de la Suisse à l'étranger et l'on peut aménager la communication vers l'extérieur en conséquence. Contrairement à ce que nous pensons par exemple, la Suisse n'est pas connue comme un pays de recherche. La communication nationale consiste à élaborer un approvisionnement de base sur les points forts thématiques et géographiques et à favoriser la compréhension envers le système politique et la Suisse. Pour accomplir cette tâche, il est également important que la Suisse soit présente lors de grandes manifestations internationales telles que les Jeux olympiques ou les expositions universelles. Les relations publiques, les moyens d'information et Internet servent à informer sur la réalité en Suisse. Pour une couverture totale, on fait aussi appel à des partenariats, comme Pro Helvetia, Swissnex, OSEC, Suisse Tourisme, ambassades et consulats ou l'OSE. Monsieur Bideau souligne l'importance des Suisses de l'étranger pour le travail de Présence Suisse. Ceux-ci ont une autre perception des événements que les Suisses au pays, ils sont des ambassadeurs et jettent des ponts entre les pays et ont des expériences et des informations personnelles sur la façon dont la Suisse est perçue à l'étranger.

Monsieur Widmer déplore dans ces explications l'absence des écoles suisses à l'étranger.

Monsieur Bideau confirme que les écoles suisses sont très importantes et que leurs élèves sont plus tard des multiplicateurs. Il souhaite développer la collaboration.

Monsieur Begey souhaite que soit développée la collaboration avec des partenaires internationaux.

Monsieur Bideau répond que l'on y travaille. On cherche également à mettre en avant le caractère culturel de la Suisse et de montrer que la Suisse n'est pas seulement le pays des banques.

Monsieur Rauper aimerait savoir concrètement quelle collaboration Présence suisse recherche avec les Suisses de l'étranger.

Pour Monsieur Bideau, SwissCommunity est un très bon moyen de communication. Présence Suisse et l'OSE utiliseront SwissCommunity pour communiquer avec les Suisses de l'étranger et avec le monde. Il en résulte un contact direct avec la Cinquième Suisse.

Monsieur Dürr trouve que l'image de la Suisse ne doit seulement se mesurer aux rapports publiés dans les médias, mais qu'il faut aussi faire appel à des personnes compétentes comme les ambassadeurs. Mais à cet égard, on introduit des réductions. Il estime aussi que la participation à de grandes manifestations coûte cher et que l'effet disparaît vite. Il faudrait trouver des moyens d'informer et d'être présent en permanence.

Monsieur Bideau, explique que les enquêtes ne se font pas uniquement sur la base d'articles et de médias. Concernant les grandes manifestations, il était aussi du même avis il y a quelques mois. Mais l'effet que cela peut produire lui est apparu clairement sur l'exemple de Shanghai.

Pour Monsieur Guisan, les consuls honoraires devraient aussi être associés au travail de Présence suisse.

Monsieur Bideau assure qu'une collaboration avec les consuls honoraires est souhaitée.

Monsieur Engeler se félicite de la déclaration selon laquelle les écoles suisses sont importantes pour Présence Suisse. Une collaboration est dans l'intérêt de la Suisse.

Madame Fahrni trouve excellent le matériel d'information de Présence Suisse et encourage les participants à s'annoncer en cas de besoin auprès de Présence suisse.

Madame Ruchet Bach déclare qu'il y a beaucoup d'événements locaux pour lesquels elle a besoin de matériel. Elle s'adressera volontiers à l'avenir à Présence suisse.

Monsieur Bideau conseille toutefois de s'adresser aux ambassades et consulats.

Monsieur McGough apprécie le travail auprès des Suisses de l'étranger et le matériel de Présence suisse. Mais il souhaiterait que le DFAE vienne sur place pour rencontrer les communautés suisses et mieux connaître leurs besoins.

11. Forum actualités

Monsieur Isler invite tous les membres du CSE à faire davantage usage de SwissCommunity. Le groupe CSE est inactif. C'est pourtant la plate-forme idéale pour entretenir des contacts entre nous, discuter des thèmes actuels et coordonner des activités. Il trouve que l'adhésion devrait être obligatoire pour tous les membres du CSE. Il s'étonne de ne pas avoir été informé de l'existence de la fondation Schnyder von Wartensee lors des inondations en Australie.

Monsieur Rauper déclare que l'ambassade au Japon a accompli un excellent travail pour les Suisses au Japon à l'occasion du récent tremblement de terre, du tsunami et de la catastrophe nucléaire, tout comme l'OSE et la Chaîne du Bonheur, et il exprime sa reconnaissance. Il se demande comment une telle crise aurait pu être managée s'il n'y avait pas eu d'ambassade au Japon.

Monsieur Heinimann demande quel est le poids de l'engagement humanitaire de la Suisse à l'étranger pour Présence Suisse et relève les inégalités qui règnent s'agissant de l'aide, par exemple Japon / Côte d'Ivoire.

Monsieur Stern déplore que l'on fasse trop peu de publicité pour la Place des Suisses de l'étranger.

Monsieur Wyder rappelle le site Internet de l'OSE où la Place figure.

Monsieur Gerber a fait une proposition concernant les caisses maladies mais n'a pas reçu de réponse.

Madame Mastantuoni explique qu'il s'agit d'un problème général touchant des personnes qui n'habitent pas dans l'UE. Le Comité a discuté de la possibilité d'une intervention parlementaire. Mais les assurances sociales sont un sujet difficile en Suisse.

Monsieur Wyder ajoute que Monsieur Gerber recevra une réponse par écrit.

12. Les Suisses en Israël - présentation

Monsieur et Madame Bloch ainsi que Monsieur Weil présentent au Conseil Israël ainsi que la communauté suisse qui y vit et sa situation.

Pour la teneur exacte de la présentation, prière de se référer aux délégués d'Israël au CSE.

Monsieur Eggly remercie de cette présentation détaillée et se réjouit que des membres du CSE évoquent régulièrement les pays qu'ils représentent.

13. Rapport annuel 2010

Le rapport annuel (**document R-2011/1**) est approuvé à l'unanimité.

14. Comptes annuels 2010

Monsieur Engeler présente les comptes annuels 2010 (**documents R-2011/2a+b**). L'état de la fortune se présente comme d'habitude. Dans le compte d'exploitation, les recettes sont légèrement inférieures au budget de l'année précédente. Mais les dépenses le sont aussi. Il résulte une légère perte de l'activité commerciale.

Monsieur Guisan relève que le poste débiteurs est trois fois plus élevés que l'an dernier.

Monsieur Engeler explique que c'est en rapport avec la production du numéro 1/2011 de la Revue Suisse qui est tombée sur le changement d'année.

Monsieur Mörker demande si le passage de la version imprimée à la version on-line de la Revue a des effets sur les rentrées publicitaires.

Monsieur Engeler explique que l'important recul des rentrées publicitaires est essentiellement dû à la réduction de 6 à 4 numéros. Le climat est également devenu plus difficile. Les entreprises réfléchissent précisément pour quoi elles dépensent de l'argent.

Le CSE approuve à l'unanimité le compte annuel 2010 et le rapport des vérificateurs des comptes; il donne décharge au Comité.

15. Budget 2011

Monsieur Engeler présente le budget 2011 (**documents R-2011/2a+b**) et explique que la différence par rapport au budget 2010 provient d'une augmentation des recettes de sponsoring.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2011.

16. Election de l'organe de révision

Monsieur Engeler relève que l'OSE donne mandat de révision depuis plus de 20 ans au même organe de vérification des comptes. De temps en temps, il faut en changer. C'est pourquoi le Comité a demandé des offres et propose au Conseil de désigner la firme BDO à Berne pour les deux prochaines années. Celle-ci est spécialisée en matière de PME et d'organisations à but non-lucratif. En outre, elle est un peu moins chère que Price Waterhouse Coopers.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Comité de désigner BDO comme organe de révision.

17. Congrès des Suisses de l'étranger 2011 - aperçu

Madame Rustichelli se réjouit de l'organisation du 89e Congrès à Lugano, au Palais des Congrès du 26 au 28 août 2011, sur le thème „Démocratie directe dans le contexte international » (**documents R-2011/6a+b**). Le Conseil fédéral sera représenté par Doris Leuthard. Pour la première fois, des parties du Congrès seront filmées et présentées sur SwissCommunity. Elle invite tous les participants à venir nombreux à Lugano.

18. Reconnaissance d'associations Suisses à l'étranger

Selon le **document R-2011/7a**, la reconnaissance de l' « International Bundesbrief Society » est à l'ordre du jour. La candidature du « Swiss Business Club Hungary » (**document R-2011/7b**) est reportée.

Monsieur Eggly explique que la demande répond aux normes réglementaires.

La Société suisse « International Bundesbrief Society » est reconnue à l'unanimité.

19. Divers

Monsieur Setz invite les membres, au nom de M. John Bartlett, membre du CSE, à assister à la fête internationale des chanteurs qui se tiendra à Vancouver du 23 au 26 juin 2011 (www.saengerfest.info).

La prochaine séance du CSE aura lieu le vendredi 26 août 2011 à Lugano dans le cadre du 89e Congrès des Suisses de l'étranger.

La prochaine séance de printemps du CSE se tiendra le samedi 24 mars 2012 à l'Hôtel de Ville de Berne.

Le président remercie la commune de Ingenbohl-Brunnen, Brunnen et Schwyz Tourismus, l'hôtel Waldstätterhof et les cantons de Schwyz et Uri pour leur hospitalité et leur soutien effectif. Il remercie également les représentants du DFAE, les orateurs, les médias, les invités, le public, les interprètes, l'équipe du Secrétariat ainsi que les membres du CSE pour leur présence et leur engagement.

La séance est close à 16.45 heures.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

